

## **Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle** **du Samedi 9 février 2013 à Seraing**

### **Présents :**

Pour le Brabant : Chastre, Palette Stéphanoise, Drogenbos

Pour le Hainaut : Haine St Pierre, Jumet Dampremy, Carolo

Pour la Province de Liège : Herstal, Waremme, Chenée, Mons, Seraing, Poulseur

Les membres du CEF (Comité Exécutif fédéral) :

P.Franchimont (Président), G. Denis (Secrétaire), Mme G. De Moyter-Kok (Trésorière), Fr. Poliart, L. Goldstein et J. Charlier (Vice Présidents), Mme. L. Heine, M.Valentini, F. Grosjean, JF. Deboucq, D. Kok.

Excusés : Olivier Derestean et Marc Nulens

#### **1. Le Président fédéral, P.Franchimont, ouvre la séance à 10h20**

Il fait un rapide bilan de la saison. Celle-ci s'est déroulée dans un très bon climat.

#### **2. Appel des cercles**

Tous les clubs convoqués sont représentés à l'exception de Esneux, Familia Luttre et Elan St. Josse

#### **3. Bilan financier 2012:**

Les comptes ont été vérifiés par Mrs. Deboucq et Paquet.

Ils font un rapport élogieux quant à leur tenue.

L'A.G. approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice social 2012 et constate un boni appréciable. Celui-ci se justifie par les dépenses prévues pour le déplacement en Bulgarie (CSIT) qui ne se fait pas.

**4. Le Budget de l'exercice civil 2013** est présenté par G. De Moyter. Il est approuvé à l'unanimité.

#### **5. Tournoi d'Ouistreham.**

Ce tournoi a été choisi pour remplacer celui de Winterthur (annulé). Les conditions financières sont plus intéressantes et chaque provinciale composera sa sélection selon ses critères.

#### **6. Calendrier de la Saison 2013-2014 :**

Le calendrier définitif est remis aux représentants présents. Il sera remis aux clubs lors des AG respectives de fin de saison.

#### **7. Assemblée Générale de l'AFSTB**

Cette assemblée se tiendra à Liège le samedi 16 mars. Les clubs sont invités à s'y rendre afin de représenter au mieux la commission tennis de table.

## 8. Interpellations des clubs ou C.P. :

### **Proposition n°1** (club de Roloux)

#### Règlement sportif

#### Article III Formation des équipes.

Point 4 (règle des 5 matchs):

Un joueur qui a disputé cinq rencontres dans une équipe supérieure, quel que soit le nombre d'équipes dans la Série, ne peut plus jouer dans une équipe inférieure (ceci afin de rendre inefficace l'inscription d'un joueur « bidon » sur la liste des forces et le renfort anormal d'équipe inférieure pour certains matches). Cependant cette règle n'est pas d'application :

***pour un joueur N.C.***

Roloux souhaite que l'on ajoute les Joueurs classés F2 à la dérogation.

La proposition est refusée à l'unanimité - 1

### **Propositions n°2** (C.P. du Hainaut)

Pour pouvoir participer aux rencontres de finales interclubs, (ou un matchs de barrage), chaque joueur doit avoir disputé au moins 50% des rencontres de championnat. La proposition est de faire passer ce pourcentage à 40%.

La proposition est acceptée à l'unanimité - 1

### **Propositions n°3** (Provinciale du Hainaut)

Le Hainaut propose la création d'une série E4 open dans les tournois fédéraux. Après discussion et amendement, il est décidé que pour la saison 2013/2014, les séries de classement dans les tournois fédéraux s'établiront comme suit

Série NC

Série F

E4 open (série ouverte aux joueurs NC, F, E6, E5 et E4)

Série E

Série D

C4 open (Série ouverte aux E3, E2, E1, D, C6, C5, C4)

Série C

Série B

A open (Série ouverte aux C3, C2, C1, B et A)

Série A

les horaires seront revus en conséquence.

Si la formule plait, elle deviendra permanente dès la saison 2014/2015.

Le président clôture la séance vers 12h en remerciant toutes les personnes présentes pour avoir consacré leur matinée à la FROTTBF.

Pierre Franchimont et Guy Denis